



# DÉCHETS

LE GUIDE DES  
PARTICULIERS



**Jeter moins  
Trier mieux  
Recycler**



# SOMMAIRE

- P. 3 La collecte en bacs individuels
- P. 4 La collecte en sacs
- P. 5 Les points d'apport volontaire
- P. 6 Dans le bac jaune...
- P. 7 Dans le bac bleu...
- P. 8 Les composteurs et le compost
- P. 9 Le verre
- P. 10 Les textiles
- P. 11 Infractions et sanctions
- P. 12 Les déchèteries
- P. 16 Les déchets acceptés et interdits en déchèterie
- P. 17 Les encombrants
- P. 18 Les astuces pour réduire mes déchets



## LA COLLECTE EN BACS INDIVIDUELS



### Les bacs doivent être sortis :

#### Pour La Rochelle

- ▶ **Centre-ville et Hypercentre :** entre 18h et 19h30 les soirs de collecte.
- ▶ **Vieux-Port :** entre 19h30 et 4h du matin\* la veille des jours de collecte.
- ▶ **Tous les autres secteurs (hors Centre-ville, Hypercentre et Vieux-Port) :** pour 19h les soirs de collecte.

#### Pour toutes les communes hors La Rochelle

- ▶ **À partir de 19h la veille** des jours de collecte.

*\* Sur le secteur du Vieux-Port, la collecte a lieu à 4h du matin. Vous pouvez donc sortir vos bacs tard dans la nuit si vous le souhaitez.*



INFO PRATIQUE

Pour connaître vos jours de collecte ou les consignes sur l'utilisation et l'entretien de vos bacs : [agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglo-larochelle.fr/vie-pratique)

Vous êtes un nouvel habitant ?  
Votre bac est endommagé ou cassé ?  
Il est trop grand ou trop petit ?

Faites une demande sur : [agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglo-larochelle.fr/vie-pratique)

# LA COLLECTE EN SACS

Pour les foyers ne pouvant être dotés de bacs roulants, la collecte des déchets se fait en sacs.

**Les sacs doivent être sortis :**

## Pour La Rochelle

- ▶ **Centre-ville et Hypercentre :** entre 18h et 19h30 les soirs de collecte.
- ▶ **Vieux-Port :** entre 19h30 et 4h du matin\* la veille des jours de collecte.
- ▶ **Tous les autres secteurs (hors Centre-ville, Hypercentre et Vieux-Port) :** pour 19h les soirs de collecte.

## Pour toutes les communes hors La Rochelle

- ▶ **À partir de 19h la veille** des jours de collecte.

\* Sur le secteur du Vieux-Port, la collecte a lieu à 4h du matin. Vous pouvez donc sortir vos sacs tard dans la nuit si vous le souhaitez.

INFO PRATIQUE



Réservée aux foyers ne pouvant être dotés de bacs roulants, une distribution annuelle de sacs poubelle noirs et jaunes ou de cabas est organisée en début d'année dans les quartiers de La Rochelle.

**On peut également les retirer tout au long de l'année :**

Service Gestion et Prévention des déchets  
16 rue Anita Conti à Périgny; du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30.

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, eau...).



Pour connaître vos jours de collecte :  
[agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique)

# LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Des points d'apport volontaire sont à votre disposition sur le territoire de l'Agglomération et **disponibles 7 jours sur 7.**



Localisez vos points d'apport volontaire (ordures ménagères, emballages recyclables, papier, verre) sur [agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique)



Le dépôt de déchets au pied des conteneurs est strictement interdit et vous expose à une amende jusqu'à 1 500 €.

INFO PRATIQUE



En cas d'empêchement ou d'oubli de l'heure ou du jour de ramassage de vos poubelles, les points d'apport volontaire sont à votre disposition pour y déposer les déchets ménagers et éviter qu'ils ne restent dans la rue!



# DANS LE BAC JAUNE

À DÉPOSER EN VRAC

Bien vider  
Inutile de rincer  
Ne pas écraser  
Ne pas imbriquer

EMBALLAGES  
RECYCLABLES

## LES PLASTIQUES



Bouteilles et bidons alimentaires



Bidons et flacons de produits ménagers et d'hygiène



Boîtes et barquettes y compris en polystyrène



Pots et gobelets



Sacs et films



Sachets



Blisters

## LES PAPIERS-CARTONS



Boîtes et cartons d'emballage



Boîtes à pizza et à œufs



Briques alimentaires



Journaux, magazines, publicités



Courriers, enveloppes, feuilles



Catalogues, livres, cahiers

## LES MÉTALLIQUES



Bidons et aérosols (non dangereux)



Barquettes aluminium



Boîtes et canettes



Dosettes de café/thé



# DANS LE BAC BLEU

À DÉPOSER EN SAC

ORDURES  
MÉNAGÈRES



Os, coquilles et crustacés



Stylos, feutres



Petits objets cassés



Protections hygiéniques, couches, coton, cotons-tiges, lingettes



Litières



Mégots



Cassettes vidéo et audio, boîtiers de CD



Filets (fruits ou légumes)



Opercules



Épluchures, coquilles...



Restes de repas



Fruits et légumes abîmés



Mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout



Plantes et fleurs fanées



Coquilles de fruits secs (noix, noisettes...)



Marc de café et sachets de thé



En cas de doute : voir le guide du tri sur [agglo-larochelle.fr/guide-du-tri](http://agglo-larochelle.fr/guide-du-tri)

En cas de doute : voir le guide du tri sur [agglo-larochelle.fr/guide-du-tri](http://agglo-larochelle.fr/guide-du-tri)

# LES COMPOSTEURS ET LE COMPOST



La Communauté d'Agglomération propose aux habitants de **maisons individuelles un composteur gratuit**, à retirer à l'Unité de compostage sur présentation d'un justificatif de domicile. **Dans la limite d'un par foyer.**

**Vous habitez en appartement ? Compostez entre voisins !**



L'Agglomération vous accompagne et fournit gratuitement le matériel nécessaire pour vous lancer dans le compostage partagé.

Contactez-nous par mail : [dechets@agglomeration-larochelle.fr](mailto:dechets@agglomeration-larochelle.fr) ou téléchargez le formulaire de demande d'accompagnement sur [agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique)

+ d'infos sur : [agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglomeration-larochelle.fr/vie-pratique)



**Ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 13h à 16h15**  
**Les Rochettes RD111 Périgny**



## Unité de compostage de Périgny

Vous pouvez y acheter toute l'année du **compost labellisé** ou du **paillage à prix réduit**, profitez-en !

- ▶ **Fleuricompost (0/10)**  
Utilisable en agriculture biologique - 0,50 € les 20 l / 6,40 € les 250 l
- ▶ **Jardicompost (0/20)**  
Utilisable en agriculture biologique - 0,40 € les 20 l / 5,40 € les 250 l
- ▶ **Paillage (10/20)**  
0,25 € les 20 l / 2,30 € les 250 l

**Vente en vrac minimum 20 l, pensez à apporter vos contenants.**

INFO PRATIQUE

# LE VERRE

Le verre se recycle à **100 % et à l'infini.**

Tous les emballages en verre sont recyclables : les bouteilles, les pots et les flacons, **débarassés de leur couvercle et de leur bouchon.**



- ▶ Les couvercles métalliques sont à mettre dans le **bac ou le sac jaune**.
- ▶ Les bouchons en liège ou synthétiques sont à mettre dans le **bac bleu** ou le **sac noir**. Les bouchons en liège sont aussi collectés **en déchèterie** pour être recyclés, pensez-y !
- ▶ **Attention :** les vitres, les miroirs et la vaisselle (en verre ou en céramique) sont à déposer **en déchèterie** car la matière n'est pas la même.

INFO PRATIQUE

**Bien vider, inutile de laver** les pots, les bocaux et les bouteilles en verre.



# LES TEXTILES

**Vêtements, linge de maison et chaussures, petite maroquinerie :** usés, déchirés ou troués, ils peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition d'être propres et secs. Les articles mouillés ou humides risqueraient de moisir et détériorer le reste.

- ▶ Utiliser des sacs de 30 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- ▶ Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- ▶ Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas acceptés. Ils sont donc à déposer dans le bac bleu.
- ▶ Attacher les chaussures par paires, pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.
- ▶ Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- ▶ Les oreillers, traversins, couvertures et couettes ne sont pas acceptés. À déposer en déchèterie.
- ▶ Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés.



Localisez l'emplacement des bornes textiles sur [agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglo-larochelle.fr/vie-pratique)

## Que deviennent-ils ?

Les textiles en bon état sont revendus en friperie, les autres sont recyclés.



INFO PRATIQUE

### Vos textiles sont en bon état ?

Pensez à les donner à votre entourage, à des associations locales ou à les revendre !

# INFRACTIONS ET SANCTIONS

Toute **infraction** vous expose à des **sanctions administratives et pénales (amende de 35 € à 1500 €)**.



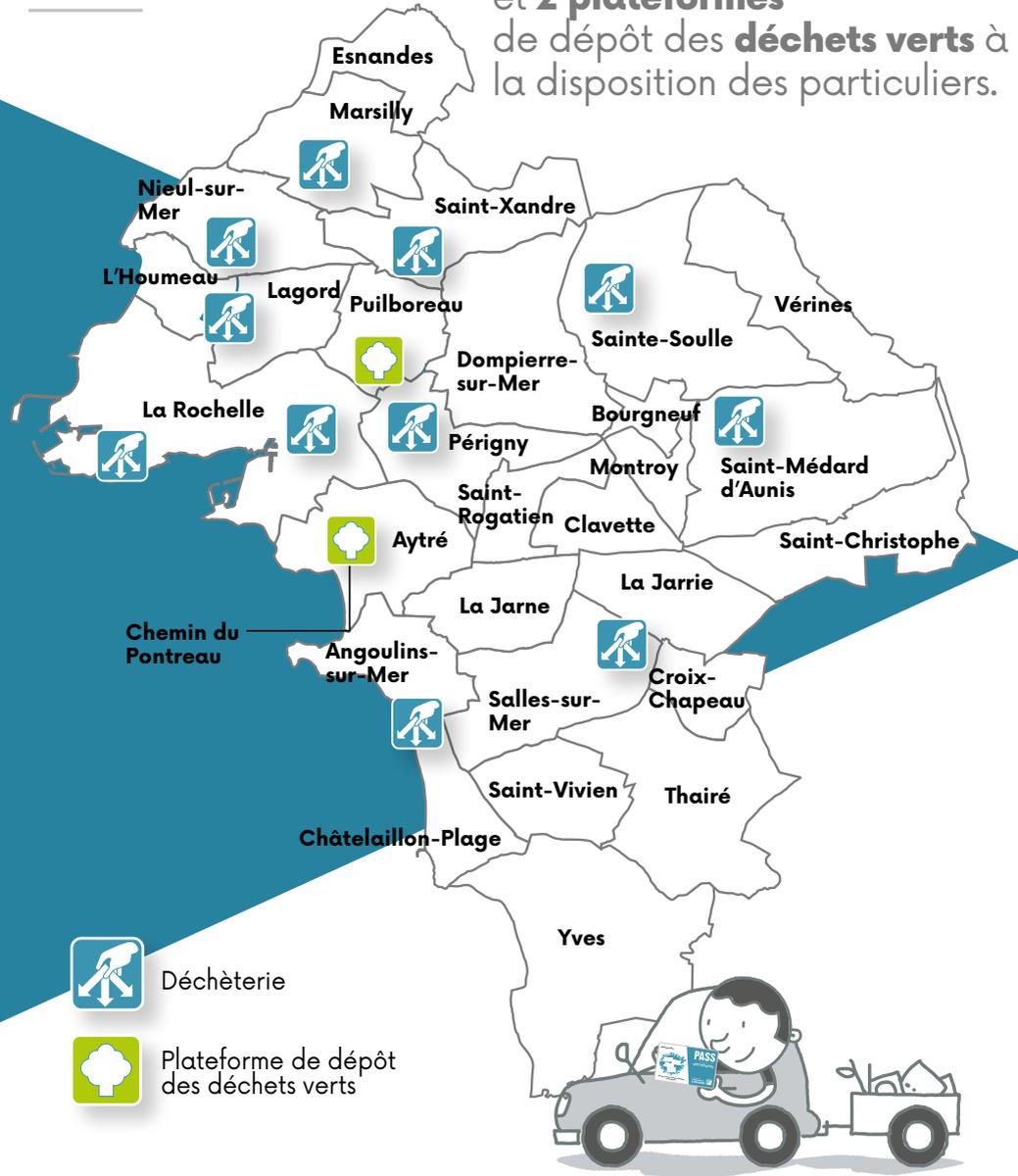
- ▶ Non-respect des modalités de collecte
- ▶ Dépôts sauvages
- ▶ Dépôts en dehors des conteneurs
- ▶ Déjections canines sur la voie publique
- ▶ Mégots et chewing-gums sur la voie publique
- ▶ Brûlage des déchets et déchets verts



# LES DÉCHÈTERIES

DE L'AGGLOMÉRATION

11 déchèteries  
et 2 plateformes  
de dépôt des **déchets verts** à  
la disposition des particuliers.



Déchèterie



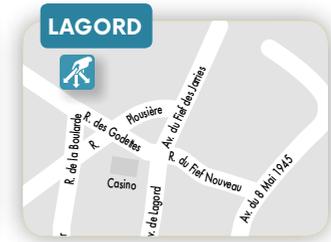
Plateforme de dépôt  
des déchets verts



Chemin du Pontreau



ZI St-Jean-des-Sables,  
rue du Canal



Rue des Godettes



Chemin de Dunkerque



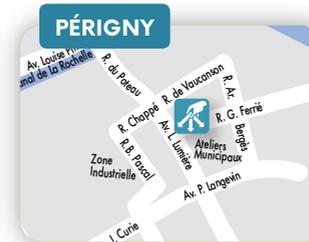
Rue Debussy



Lieu-dit les Gaumonais



Rue du Four à Chaux



Rue Gustave Ferrié



Rue Villeneuve



Le Fief Jaubertin



Lieu-dit La Suze



Rue de la Fontaine au Blanc



Le Fief des Pauvres

**INFO PRATIQUE**

**Attention, l'accès  
aux sites peut être  
restreint en fonction  
de l'affluence.**

# LES DÉCHÈTERIES



L'accès est **gratuit** et **réservé aux particuliers** de l'Agglomération rochelaise.



- ▶ Gratuit, le « Pass Déchèteries » est délivré sur demande et donne accès à toutes les déchèteries du réseau (une carte par foyer). Il doit être présenté à chaque visite et permet un **total annuel de 20 passages**. Il est réinitialisé automatiquement en début d'année.

- ▶ **Pour l'obtenir**, remplissez le formulaire sur le site : [aggl-larochelle.fr](http://aggl-larochelle.fr) et renvoyez-le par mail [passdecheteries@aggl-larochelle.fr](mailto:passdecheteries@aggl-larochelle.fr) ou par courrier : **Pass Déchèteries, 16 rue Anita Conti, 17180 Périgny**, avec les justificatifs nécessaires. Le formulaire est aussi à votre disposition dans toutes les mairies de l'Agglomération ou les déchèteries.

- **En cas de déménagement**
  - **sur l'Agglomération** : fournir un nouveau justificatif de domicile
  - **en dehors de l'Agglomération** : pensez à restituer la carte.
- **En cas de perte** ou de casse, réédition de carte : 5 €.

## INFO PRATIQUE

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés, ainsi que les 24 et 31 décembre après-midi.

## 11 DÉCHÈTERIES

ET 2 PLATEFORMES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS À VOTRE DISPOSITION

### Châtelailon-Plage, Lagord, Laleu, La Rochelle-Rompsay

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

- ▶ du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Saint-Xandre, Sainte-Soulle, Périgny, Nieul-sur-Mer

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

- ▶ du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Salles-sur-Mer

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

- ▶ les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Saint-Médard d'Aunis

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

- ▶ le lundi de 14h à 18h
- ▶ les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ le lundi de 14h à 18h
- ▶ les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Marsilly

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

- ▶ les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Aytré

(dépôt des déchets verts uniquement)

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre**

- ▶ du lundi au samedi de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> décembre au 28/29 février**

- ▶ uniquement le samedi de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> au 31 mars**

- ▶ du lundi au samedi de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ du lundi au jeudi de 14h à 18h
- ▶ les vendredis et samedis de 14h à 19h

### Puilboreau

(dépôt des déchets verts uniquement)

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre**

- ▶ les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> décembre au 28/29 février**

- ▶ Fermée

**Du 1<sup>er</sup> au 31 mars**

- ▶ les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

- ▶ les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



# LES DÉCHETS INTERDITS



De manière générale, tous les déchets susceptibles de mettre en danger le personnel ou les usagers sont interdits dans les déchèteries.

**AMIANTE** 2 collectes par an sont réalisées sur inscription auprès de l'Agglo sur le site: [agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglo-larochelle.fr/vie-pratique)

# LES ENCOMBRANTS

**Vieilles literies, machines à laver, armoires ou canapés cassés, usés, vieux vélos...**

Comment faire pour les jeter quand ils n'entrent pas dans le coffre de la voiture ?

- L'Agglomération vous propose un service de collecte des encombrants en porte-à-porte.
- Pour en bénéficier, vous devez posséder un Pass Déchèteries ou en faire la demande (voir page 14).
- Un « passage » est décompté de votre Pass Déchèteries pour chaque service, dans la limite de 3 fois par an pour le même logement.

## Comment ça marche ?

### Par téléphone

Appelez le numéro vert gratuit pour prendre rendez-vous dans un délai de 15 jours maximum.

**0 805 295 315** Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (sauf jours fériés).

### Enlèvement sur le trottoir

L'enlèvement se fait à la date convenue, sur le trottoir, en présence de l'utilisateur qui remet son Pass Déchèteries. L'encombrant est ensuite acheminé vers les bennes des déchèteries de l'Agglomération, comme si vous l'aviez emmené vous-même.



# LES ASTUCES POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS



250 kg d'ordures ménagères, 245 kg en déchèterie, 89 kg en tri sélectif, 43 kg de verre et près de 4 kg de textile... **Un habitant de l'agglomération produit en moyenne 631 kg de déchets par an!** Pour les réduire, des gestes simples et malins sont indispensables.

Pour les courses, je prends mon cabas

MOINS ► 2 kg/an/personne

J'achète de préférence en vrac ou à la coupe

Je privilégie les produits vendus au détail, avec peu d'emballage.

MOINS ► 2 kg /an/personne

Je range mon frigo pour gaspiller moins

Le gaspillage alimentaire représente 29 kg par an et par habitant (restes, fruits et légumes abîmés et non consommés...) dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Je prépare ma liste de courses, je vérifie les dates de péremption, je cuisine les restes et range mon frigo.

MOINS ► 29 kg/an/personne

Je composte les épluchures et les restes de cuisine

MOINS ► 100 kg/an/personne

Je recycle les déchets verts de mon jardin

Les feuilles mortes, tontes de gazon et tailles d'arbustes une fois broyées sont plus utiles au pied de mes arbres, de mes massifs ou dans mon potager qu'en déchèterie.

MOINS ► 90 kg/an/personne



Je colle un « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres

Un autocollant « stop pub » bien en vue sur ma boîte aux lettres signale que je refuse les imprimés publicitaires, mais que je reçois toujours mes journaux et les informations de la collectivité (STOP PUB disponible à l'accueil de l'hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et en mairie).

MOINS ► 35 kg/an/foyer

Au lieu de jeter, je revends, je donne ou je répare

J'ai le réflexe de réparer ou de faire réparer mon mobilier, ma cafetière, mes appareils électroménagers quand c'est possible. Et ceux qui ne servent plus, s'ils peuvent encore être utiles, je les revends, je les donne à des proches ou à des associations locales.

MOINS ► 13 kg/an/personne

Je donne les vêtements dont je ne veux plus

Mes vêtements sont encore en bon état: je peux les revendre ou les donner à mon entourage et à des associations locales pour leur offrir une seconde vie.

MOINS ► 7 kg/an/personne

Je n'imprime que si nécessaire et plutôt en recto-verso

J'économise aussi le papier en utilisant comme brouillon le verso libre des pages déjà utilisées.

MOINS ► 6 kg/an/personne

Finis les bouteilles, je bois l'eau du robinet

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. Un léger goût de chlore? Il s'en va dès qu'on laisse un peu reposer l'eau dans une carafe.

MOINS ► 12 kg/an/personne

INFO PRATIQUE



Pour en savoir plus:  
[www.casuffitlegachis.fr](http://www.casuffitlegachis.fr)

Pour toutes vos questions, contactez  
le Service Gestion et Prévention des déchets :

ZI - 16 rue Anita Conti  
17180 PÉRIGNY

**0 800 535 844**

Service & appel  
gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30  
(sauf jours fériés)

[www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique) 